

## ARTICLE DE PROTÉGEZ-VOUS ET CAA QUÉBEC SUR LES DÉTECTEUR D'ALCOOL : MISE AU POINT.

Protégez-Vous et CAA Québec ont publié les résultats d'une étude réalisée récemment sur une dizaine d'alcootests vendus au Québec. Nous croyons important de réagir à cet article afin de faire une mise au point sur le sujet. La crédibilité et la notoriété de ces 2 organismes ne sont plus à faire, mais il y a un autre côté à la médaille et nous aimerions ajouter quelques éléments importants. Vous pourrez vous faire votre opinion par la suite.

Notons par exemple, que 4 appareils commercialisés par notre entreprise, Alco Prevention Canada donnent des résultats similaires à ceux obtenus avec l'éthylotest de la Sûreté du Québec. Ces appareils sont le APC-90, le i Alco Supreme ainsi que les modèles BacTrack Mobile et S 80. La performance accordée à ces appareils est la notation maximale, soit TRÈS BON. Le APC-90 a obtenu la note de 84 % et le i Alco Supreme de 82 % par exemple. Nous sommes donc surpris de lire les conclusions négatives stipulant qu'aucun appareil n'est recommandé. Un alcootest qui donne un résultat similaire à ceux utilisés par les policiers, c'est ce que nous voulons et c'est ce que ces appareils démontrent.

Le CAA Québec et Protégez-Vous mentionnent dans leur analyse que si vous allez en cour, le résultat de l'appareil ne peut être amené en preuve, ce qui est vrai car seul l'appareil utilisé par le policier est reconnu légalement. Rendre possible le contraire, rendrait les cours de justice pleines à craquer. **Mais l'objectif de ces appareils n'est pas de vous aider à vous défendre en cour, mais plutôt de vous aider à prendre une bonne décision, de respecter la loi ou de convaincre un ami à ne pas conduire. Et c'est ce que l'appareil va vous donner comme indication. L'étude le confirme.**

L'approche de l'étude n'est pas ce que nous préconisons. Nos appareils ne visent pas à défier la loi loin de là. Ils sont là pour aider les consommateurs à prendre de bonnes décisions et ils donnent de bons résultats.

Faisons une analogie avec les odomètres. Un policier vous intercepte parce que vous roulez au-dessus de la limite légale. Vous ne pouvez lui dire que votre odomètre vous indiquait que vous étiez correct et apporter cette preuve en cour. Est-ce que nous retirons pour autant les odomètres des véhicules? Non. Vous devez utiliser votre odomètre à titre de référence. La même philosophie s'applique aux alcootests.

La limite d'alcool au Québec est de 0,08 % BAC (*blood alcohol content*). Boire et ne pas conduire est la solution idéale, nous en convenons. Mais ce n'est pas la réalité des consommateurs. Boire de façon responsable est possible et nous aurions aimé que ce message soit véhiculé, car il existe des appareils précis reconnus mondialement.

Notre entreprise a mis sur le marché des alcootests qui répondent à des normes de certification internationales obtenues par des organismes indépendants. Ces organismes comme la FDA et des laboratoires qui donnent des certifications avec des résultats exemplaires suivant les normes européennes comme NFX 20 702, sont reconnus internationalement. Ces organismes n'apposeraient pas leur sceau de certification sur des appareils non performants. Nous vous référons aux preuves de certification mentionnées ci-dessus.

Alco Prevention Canada est une référence dans le domaine depuis plus de 27 ans. Un leader mondial en la matière.

Pour en savoir plus : <https://www.protegez-vous.ca/Automobile/alcootests/Alcootests-nos-resultats>